



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 28 FEVRIER 2023

Le Conseil Municipal s'est réuni le mardi 28 février 2023 à 18h30.

Présents : Emmanuel LABASSE, Estel BOUCHE, Sylvain CREGUT, Pascal FOURNIER, Amélie PANCRACIO, Frédéric ROUX, Daniel VAUZEILLES.

Absents excusés : Pauline BOUCHEREAU (pouvoir donné à Estel BOUCHE), Camille MARTIN (pouvoir donné à Emmanuel LABASSE), Baptiste SIMON (pouvoir donné à Amélie PANCRACIO), Théo TALANDIER DE L'ESPINASSE.

ORDRE DU JOUR :

- Désignation d'un secrétaire de séance
- Présentation par GEOVAL du diagnostic assainissement
- DSP Camping les Bombes
- Demande LANDRAUVERGNE
- Modification des statuts de Territoire d'Energie
- Assainissement programme 2024 : mandat SME et prévisions de travaux
- Motions COM COM : soutien RPI Picherande / Saint Donat et défense ligne ferroviaire Volvic / Mon Dore
- Site Internet
- Devis
- Comptes administratifs et comptes de gestion
- Questions diverses

1. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Sylvain CREGUT a été élu secrétaire de séance.

2. PRESENTATION PAR GEOVAL DU DIAGNOSTICS ASSAINISSEMENT

Monsieur le Maire, Emmanuel LABASSE, indique avoir invité le cabinet GEOVAL à présenter le diagnostic assainissement de la commune. Il est important de savoir si des travaux doivent être prévus rapidement sur certaines parties du réseau pour fixer des priorités.

Monsieur Stéphane MERCIER, GEOVAL, indique que les diagnostics permettront d'en parler. Différentes étapes ont permis de déterminer les tronçons du réseau qui doivent être inspectés et d'organiser un programme de travaux avec priorités.

Les rapports ont été fournis à la commune en septembre 2022. Plusieurs statuts cohabitent : le réseau de collecte dont la commune est propriétaire, le réseau intercommunal (SIVU), les systèmes propres à certains hameaux (Bressouleille, Montaleix et Montmie), le système de La Guieze (exception).

GEOVAL présente ensuite le diagnostic.

PHASE I DU DIAGNOSTIC : objectif : observer le réseau, ouvrir physiquement les regards pour voir si des désordres visibles existent (fissures, débits très importants...).

Le cabinet GEOVAL présente certaines observations :

- **Bourg Chambon** :

Monsieur Emmanuel LABASSE rappelle que des travaux importants ont déjà eu lieu dans cette zone il y a quelques années.

Le Cabinet GEOVAL présente un plan des réseaux. En bleu apparaissent les eaux pluviales strictes.

- Antenne 1 : rue des anciens combattants : eaux claires parasites décelées au point de raccordement, ce qui pose problème pour le traitement en aval. Des travaux sont prévus en 2023. Des eaux claires ont été repérées.
- Antenne 2 : des eaux claires ont aussi été mesurées.

• **Varenes :**

Le cabinet GEOVAL indique que le point de mesure est sur une partie qui dépend du SIVU : quelques eaux claires mais pas de grosse problématique. Monsieur Emmanuel LABASSE précise que des travaux sont prévus par le SIVU.

Indépendamment du diagnostic, Monsieur LABASSE rappelle que d'autres problèmes ont été constatés au Lac (flaques d'eau vers les commerces) et au niveau du Pavillon Bleu (inondation parking notamment). Une solution devra être trouvée en 2023 si possible.

• **Bressouleille :**

Le cabinet GEOVAL précise que le hameau est équipé d'un système d'assainissement complet avec station de traitement en aval de la route départementale. La station est vieillissante (filtre, etc.). En ce qui concerne le réseau, ce dernier est séparatif sur une grosse partie du hameau. Une partie reste unitaire avec rejet de fontaine certainement.

Monsieur Emmanuel LABASSE indique qu'il faudrait vérifier où se déverse la fontaine exactement. La question se pose également pour une maison située sous la route (assainissement individuel ou collectif ?). GEOVAL précise que les branchements ne sont pas répertoriés dans l'étude.

• **Montmie :**

A l'époque du diagnostic, la station était vétuste, elle a été refaite depuis. 100% du réseau était alors unitaire, il n'avait pas été relevé d'eaux claires parasites.

• **Montaleix :**

Le réseau a été refait en 2010 ou 2011. La station est en assez bon état, mais des apports d'eaux claires mesurés sont permanents et non négligeables. Problème : plusieurs regards sont sous le goudron, il a donc été difficile de voir exactement d'où ils proviennent. Il serait utile de remettre à niveau les regards (au moins 1 regard pour Géoval).

Monsieur Emmanuel LABASSE propose de prévoir la mise à niveau en 2024 et d'en parler avec M. BLANCHET (SUEZ).

• **Voissières :**

Le réseau SIVU traverse le hameau, le ruisseau également. Le diagnostic n'a pas découvert de grosse problématique. Il conviendra cependant d'évaluer exactement où s'écoule la fontaine.

• **Monneaux :**

Le réseau SIVU traverse le hameau. Beaucoup de regards sont aussi sous la route départementale et ne sont pas accessibles.

Monsieur Emmanuel LABASSE précise que la gestion des eaux pluviales est partielle ce qui pose problème. De plus, il y a un souci avec les accotements du fait des débordements qui les détruisent.

PHASE 2 DU DIAGNOSTIC

Des mesures ont été réalisées sur plusieurs points décrits dans l'étude : des appareils sont posés et mis en place dans les regards, y compris en nocturne.

Le point 3 se situe où des travaux sont prévus (où les mesures sont les plus élevées : en termes de débit, beaucoup d'eau claires parasites).

Des rapports de pollution ont aussi été rédigés (notamment Les Angles, Bressouleille, Le Bourg) : des pollutions non domestiques existent (agricoles).

PHASE 3 DU DIAGNOSTIC

Cette phase a permis de faire des préconisations de travaux et de fixer les priorités. Des inspections par caméras ont permis de confirmer les doutes.

Une programmation à court terme (0-3 ans), moyen terme (3-6) et long terme (+6) est proposée :

• **Priorités 1 :**

- **Réseaux du Bourg de Chambon derrière l'église** (dossier de demande de financement déjà déposé, « rue des anciens combattants »)
- **Reprise des stations de Montmie et de Bressouleille (réseau unitaire à mettre en séparatif et station).** La station de Montmie a été mise en place. Pour la station de Bressouleille il faut revoir le traitement biologique, mais il est aussi nécessaire de faire des travaux sur une partie du réseau en même temps.

• **Priorité 2 :**

- **Voisière : le réseau est déformé** (mais intervention moins urgente).

Chiffrages réalisés :

- **Montmie** : environ 40.000 euros.

- **Bressouleille** : environ 60.000 euros pour la reprise de la station (estimé à l'époque du diagnostic).

Monsieur Emmanuel LABASSE pense qu'il est peut-être possible d'obtenir un financement de l'Agence de l'Eau sous réserve d'argumenter (car le nombre d'habitants est important à la belle saison, ce qui permettrait peut-être de passer au-dessus des 100 équivalents habitants).

Il précise qu'à Bressouleille, la station n'est pas obligée d'être enterrée (sous la route). Un nouveau chiffrage est en attente à ce sujet, incluant une partie réseau. Le Cabinet GEOVAL explique que l'on peut envisager de laisser la station actuelle sur place. GEOVAL prévient que s'il est choisi de faire appel à un filtre à sable dans la nouvelle station, il sera nécessaire d'avoir un réseau en très bon état en amont pour préserver l'ensemble (sinon tout se colmate rapidement).

- **Bressouleille réseau unitaire** : environ 70.000 euros.

- **Bourg de Chambon** : 87.450 euros (dossier de demande de subventions déposé). Le Cabinet GEOVAL indique qu'il ne reste pas beaucoup de travaux à faire dans le Bourg, mais il s'agit de travaux à faire rapidement.

- **Voisière** : environ 23.000 euros.

Monsieur Emmanuel LABASSE propose d'étaler les travaux, le coût de la station de Bressouleille associé à celui d'une partie du réseau risque d'avoir un coût élevé. Le Cabinet GEOVAL confirme qu'actuellement il faut compter environ 25% de plus par rapport à l'estimation de 2021.

Le cabinet GEOVAL précise qu'il est peut-être possible de financer ces travaux sur deux exercices. Cependant, il n'est pas certain que le programme de financement de 2024 inclut ce type de travaux à l'Agence de l'Eau.

Cette dernière va certainement petit à petit se désengager de l'assainissement pour financer tout ce qui a trait à l'eau potable.

3. DELEGATION DE SERVICE PUBLIC CAMPING LES BOMBES

Monsieur Emmanuel LABASSE rappelle que la **1ere réunion de la commission DSP** d'ouverture des plis et de première analyse des candidatures a eu lieu le **13 février 2023 à 14H00**.

Au préalable une consultation de 3 cabinets conseils a été faite le 31/01/23 : Franck Juillard pour révision de son offre initiale (Clermont-Ferrand), Projective Groupe (Clermont-Ferrand), Cabinet Alliances (Coudes).

Trois ont été réceptionnées : Prospective (03/02), Franck JUILLARD (07/02), Alliances (8/02).

Suite à la décision prise au précédent Conseil Municipal, les membres de la commission DSP ont choisi de valider l'offre de Monsieur Franck JUILLARD.

Monsieur Emmanuel LABASSE fait un point sur la 1ere réunion :

Sur 6 dossiers déposés, 2 entreprises ont été écartées (HERBAUT et PINET), 3 restent à étudier (BARTHELEMY / LES BOMBES, ALPHA CAMPING, HOLDING VICTORIA). Une entreprise a signifié son abandon par courrier déposé sur le site e-marchepublics.com et par mail le 20 janvier 2023 (FRERY).

Il reste donc **3 offres à analyser lors de la deuxième réunion de la commission qui se tiendra comme convenu le 15 mars 2023 à 14H30**. Maitre Anne MARION et Monsieur Franck JUILLARD sont en cours d'analyse. La grille d'analyse proposée par Monsieur JUILLARD a été transmise ce jour aux membres de la commission.

Monsieur Emmanuel LABASSE précise que les entreprises écartées lors de la première commission ont présentés des dossiers incomplets ou fait des propositions très légères sans garanties financières. Les projets conservés sont plus étoffés, les porteurs plus expérimentés.

Madame Estel BOUCHE souhaite savoir si les candidats proposent de nouveaux hébergements.

Monsieur Emmanuel LABASSE, Maire, indique qu'il est pour l'instant nécessaire d'attendre l'analyse en profondeur des dossiers. Il précise également qu'il est actuellement difficile de connaître quelles vont être les conditions fixées par le nouveau PPri, ce qui influencera aussi le futur PLU.

4. DEMANDE LANDRAUVERGNE

Monsieur le Maire projette la demande écrite de LANDRAUVERGNE, qui souhaite circuler librement sur les chemins de la commune pour son 12eme rassemblement LANDROVER les 30 juin, 1^{er} et 2 juillet 2023 (projection des parcours en séance).

Monsieur Frédéric ROUX fait remarquer qu'à Labenne et la Guieze les véhicules risquent d'arracher les chemins. Le chemin de la grande traversée du Massif Central, refait par le Conseil Départemental également.

Monsieur Pascal FOURNIER approuve, mais précise qu'il s'agit d'une belle manifestation et que les chemins sont aussi faits pour être empruntés.

Monsieur Emmanuel LABASSE propose de donner l'autorisation de la commune en demandant à ce que les chemins soient remis en état si endommagés.

➔ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de donner l'autorisation à LANDRAUVERGNE pour sa manifestation aux dates précédemment évoquées, en demandant une remise en état des chemins en cas de dégradation de leur fait.

5. MODIFICATION DES STATUTS DE TERRITOIRE D'ENERGIE

Monsieur le Maire présente le projet de modification des statuts de TERRITOIRE D'ENERGIE, changement effectué afin de les mettre en adéquation avec les textes législatifs (transfert de nouvelles compétences, élargissement du périmètre d'intervention en matière d'énergies renouvelables, etc.)

La commune doit prendre une délibération avant le 1^{er} mai 2023.

➔ Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver les nouveaux statuts de Territoire d'Energie 63 et donne mandat au Maire afin d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

6. ASSAINISSEMENT PROGRAMME 2024 : MANDAT SME ET PREVISIONS DE TRAVAUX

Monsieur le Maire précise qu'il paraît nécessaire de prévoir certains travaux en 2023 / 2024, notamment suite à la présentation des diagnostics par le cabinet GEOVAL en début de séance.

Le Syndicat Mixte de l'Eau (SME) souhaite recevoir avant fin mars 2023 une liste de projet assainissement à réaliser en 2024, ainsi que la délibération mandatant SME pour ces opérations.

Monsieur le Maire propose de planifier les travaux suivants en 2024 :

- **Station d'épuration de Bressouleille + une partie de réseau** : à voir si possibilité de déposer un dossier de demande de financement **avant le 15 mai 2023** et possibilité de financement.

Monsieur Sylvain CREGUT indique approuver ce projet, mais pense qu'il est préférable d'étaler les travaux (dépenses très importantes si réseau et station en même temps).

- **Assainissement rue des Anciens combattants** (dossier déposé en 2022, si travaux non réalisés en 2023)
- **Réseau eaux pluviales RD996 Pavillon Bleu.**

Monsieur le Maire liste les éléments nécessaires à la constitution des dossiers en matière d'assainissement transmise par le SME :

<p>Pour constituer un dossier, il faut :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une délibération du Conseil Municipal demandant au SME d'intervenir en tant que mandataire (délibération – type jointe que vous pourrez modifier à votre convenance) - Estimation sommaire des travaux (faite par le SME) - Etablissement d'une convention de mandat (établie par le SME) - Consultation des bureaux d'études pour la Maîtrise d'œuvre (faite par le SME) - Ouverture des offres de Maîtrise d'œuvre (dans les locaux du SME et en présence des représentants de la commune) - Etablissement des marchés de Maîtrise d'Œuvre (constitué par le Maître d'œuvre) - Délibération du Conseil Municipal approuvant le marché de Maîtrise d'œuvre - Réunion entre la commune, le SME et le bureau d'études désigné pour évoquer la généralité du projet - Etablissement du projet par le bureau d'études (plans, profils en long, estimatif, etc...) - Présentation du projet au Conseil Municipal en présence du SME et du Maître d'œuvre - Délibération du Conseil Municipal approuvant le projet - Transmission des dossiers de demandes de subventions au Conseil Départemental et l'Agence de l'Eau (fait par le SME), après que ceux-ci aient été complétés par les communes. <p>A la lecture de ces différentes phases, il est évident qu'il ne faut pas perdre de temps. C'est la raison pour laquelle, il conviendrait de nous transmettre votre demande <u>au plus tard pour le VENDREDI 31 MARS 2023.</u></p>
--

➔ **Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents d'approuver le programme de travaux précédemment évoqués pour 2024 et de mandater SME.**

7. MOTIONS COM COM : SOUTIEN RPI PICHERANDE / SAINT DONAT ET DEFENSE LIGNE FERROVIAIRE VOLVIC / MON DORE

Pour information, Monsieur le Maire fait lecture de deux délibérations prises par la Communauté de Communes.

Motion pour le maintien des classes du RPI Picherande / Saint-Donat : le RPI accueille les classes de maternelles et élémentaires. Une fermeture de classe pourrait intervenir à la rentrée 2023.

Motion pour la défense de la ligne ferroviaire Volvic / Le Mont-Dore : actuellement la ligne voyageur ne fonctionne pas. La COM COM souhaite à la fois le maintien de la ligne de frêt et la réouverture de la ligne voyageurs. Il y a en effet beaucoup de trafic routier de marchandises.

Le Conseil Municipal n'a pas émis d'objection à ces motions.

8. SITE INTERNET

Monsieur le Maire rappelle que le bulletin et l'ensemble des comptes rendus des Conseils Municipaux de 2022 sont téléchargeables sur le site internet de la commune.

Monsieur le Maire propose d'aborder la question du Logo de la commune et du site internet, tous deux vieillissants. Par ailleurs, d'autres communes rencontrées lors des réunions du Critérium disposent de dépliants ou de banderoles.

Madame Estel BOUCHE approuve et pense que le logo devrait être refait. Le visuel est parfois détourné.

Concernant le site Internet, Madame Amélie PANCRACIO indique qu'il faudrait en effet le refaire mais explique qu'il conviendra alors de le faire vivre. A défaut, refaire un nouveau site ne servira à rien.

Madame Estel BOUCHE approuve et pense que la priorité à ce jour reste le logo.

Monsieur le Maire demande à ce que des devis soient demandés, afin que l'on puisse avoir une idée du prix d'un logo et d'une banderole.

9. DEVIS

Chaines à Neige :

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire de changer les chaînes à neige du camion UNIMOG (deux paires) et celles du tracteur (1 paire).

Un financement semble possible : le dossier de demande doit être déposé dès que possible auprès du Conseil Départemental (même si commission prévue en septembre 2023). Modalités de financement : 80% du montant HT plafonné à 1000 euros par paire, pas de limitation en nombre de paires pour la demande de subventions.

Si l'achat doit être fait avant la réponse des subventions, il convient de demander un accord pour achat anticipé au CD63. Il est rappelé que, pour le cas où les subventions ne seraient pas accordées, le montant des factures sera intégralement à la charge de la commune.

Les devis demandés sont présentés en séance (MARCHADIER, EUROPE SERVICE, RCS).

Après comparatif de la qualité des chaînes proposées et des tarifs proposés le **Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents :**

- **D'opter pour l'achat chez Europe Service de 2 paires de chaînes à neige (ATX Extreme) pour l'UNIMOG au tarif global de 4.885,92 euros TTC ;**
- **D'opter pour l'achat chez Marchadier d'1 paire de chaînes à neige pour le tracteur au tarif de 2.554,68 euros TTC ;**
- **De demander au Conseil Départemental 63 un accord pour un achat anticipé afin de bloquer dès que possible les prix proposés dans les devis**

Voirie Base nautique et Varennes (devis Coudert reçu)

Monsieur le Maire rappelle que des tronçons de route ne sont pas en bon état dans ces zones, comme évoqué lors d'un précédent Conseil Municipal (chemin vers la base nautique et chemin sous les bleds).

Monsieur Pascal FOURNIER précise qu'il faudrait même prévoir si possible de faire quelques bordures (les bleds) car l'eau risque de ruisseler avec le goudron. Monsieur le Maire fait remarquer qu'il est aussi possible d'opter pour du concassé.

Monsieur Pascal FOURNIER ajoute que des travaux du SIVU doivent avoir lieu vers la base nautique, du coup il serait préférable d'attendre pour faire des travaux. Madame Amélie PANCRACIO explique que des travaux ont aussi commencé aux Rives.

Un devis de l'entreprise COUDERT pour un montant global de 32.792 € TTC est présenté.

Suite aux discussions, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de reporter les travaux envisagés.

10. COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION

Il est précisé que le compte administratif est le reflet de tout ce qui s'est passé en 2022.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU C.C.A.S. :

Dépenses fonctionnement : 0 €

Recettes fonctionnement :	200 €
Résultat CA 2021 :	1 555,40 €
Résultat de l'exercice 2022 :	200 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2023 :	1 755,40 €

Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de budget CCAS en 2023 puisque les compétences du CCAS sont reprises par la commune (commission action sociale CCAS). Les recettes et dépenses seront gérées de manière analytique afin qu'elles soient bien attribuées à l'action sociale.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA CAISSE DES ECOLES :

Dépenses fonctionnement :	7 791,37 €
Recettes fonctionnement :	7 632,00 €
Résultat CA 2021 :	5 407,70 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 159,37 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2023 :	5 248,33 €

Il est précisé que certaines dépenses sont payées par l'APE pour l'école.

Il Monsieur le Maire précise qu'il n'y aura pas de budget Caisse des Ecoles en 2023 puisque les compétences sont reprises par la commune.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DU SYNDICAT DE CHAMBON DES NEIGES :

Dépenses fonctionnement :	17 933,33 €
Recettes fonctionnement :	22 167,22 €
Résultat CA 2021 investissement :	36 524,74 €
Résultat CA 2021 fonctionnement :	7 032,66 €
Résultat de l'exercice 2022 :	33 972,29 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE LA COMMUNE :

FONCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement :	785 893,13 €
Recettes fonctionnement :	1 034 906,16 €
Résultat CA 2021 :	440 459,40 €
Résultat de l'exercice 2022 :	249 013,03 €
Excédent fonctionnement à reporter sur le budget 2023 :	500 166,50 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement :	543 857,64 €
Recettes investissement :	614 417,79 €
Résultat CA 2021 :	- 189 305,93 €
Résultat de l'exercice 2022 :	70 560,15 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2023 :	- 118 745,78 €

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 DE L'ASSAINISSEMENT :

FUNCTIONNEMENT

Dépenses fonctionnement :	71 969,80 €
Recettes fonctionnement :	43 961,70 €
Résultat CA 2021 :	8 114,77 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 28 008,10 €
Déficit fonctionnement à reporter sur le budget 2023 :	- 28 008,10 €

INVESTISSEMENT

Dépenses investissement :	112 605,22 €
Recettes investissement :	40 287,72 €
Résultat CA 2021 :	- 130 685,47 €
Résultat de l'exercice 2022 :	- 72 317,50 €
Déficit investissement à reporter sur le budget 2023 :	- 203 002,97 €

Monsieur le maire indique que le compte administratif Assainissement est souvent en déficit, mais qu'il convient d'investir dans ce secteur. Dans deux ans ce budget sera certainement transféré à la COM COM, mais cette dernière n'aura pas les moyens d'entretenir l'intégralité du réseau.

Les comptes administratifs de la commune et des budgets annexes (CCAS, Caisse des écoles, Assainissement, Syndicat de Chambon des Neiges) présentés par le doyen du Conseil Municipal, M. Daniel VAUZEILLES, sont adoptés à l'unanimité des membres présents.

II. QUESTIONS DIVERSES

A. PARTICIPATIONS COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS

Monsieur le Maire présente un tableau proposant une participation de la commune pour les associations.

PARTICIPATIONS DE LA COMMUNE POUR LES ASSOCIATIONS			
	voté en 2021	propo 2022	2021
Sapeurs Pompiers	1000	1000	1000
JEEP	0	0	0
Amicale Laïque	150	150	150
Anciens de Chamdefour	200	200	/
Don du sang	200	200	200
Anciens combattants	200	200	200
Foyer socio éducatif collège Besse	272	187	/
GDON	200	200	200
Sté Pêche	200	200	200
Sté Chasse	200	200	200
SOS Animaux	300	274	300,75
XV de la Vallée Verte	300	300	/
Course de Côte Mont-Dore Chambon	1000	1000	1000
Conscrits Comité des fêtes Muroi	500	500	/
Coop scolaire	500	500	500
Vallée Verte Festival	1000	1000	1000
RASED	100	70	70
Prévention Routière	0	/	/
Les PEP63	0	/	/
Femmes élues	0	/	/
Mission Locale	0	/	/
AFM Téléthon	0	/	/
Varennes en mouvement	200	200	200
	6522	6381	

Monsieur le Maire précise que **la Course de Côte** demande 1000 euros comme en 2022. Cependant, les organisateurs demandent de prévoir une subvention de 6000 euros pour 2024, si la course devient européenne. Ils réclament par ailleurs des travaux de chemins.

Monsieur le Maire pense qu'une subvention de 6000 euros ne sera pas possible, pour les travaux il faut voir ce qu'il est possible faire. Madame Estel BOUCHE approuve.

Monsieur Pascal FOURNIER indique qu'il est nécessaire de recontacter les Conscrits qui n'ont pas encore rempli de dossier de demande de subventions auprès de la commune.

B. VELO GEANT TOUR DE FRANCE (+ CRITERIUM)

Des élus et bénévoles de la commune de Tréauville propose à la commune de Chambon d'accueillir gratuitement un vélo géant pour le Tour de France. Ce dernier s'installe chaque année dans une petite commune traversée.



Le Conseil Municipal trouve qu'il s'agit d'une bonne idée mais il convient de contacter la commune afin de connaître notamment les modalités de transport et d'organisation. Il faut également définir un emplacement sur le trajet du Tour de France. Il pourrait être intéressant d'avoir installé la statue avant le Critérium du Dauphiné (ce qui paraît possible).

C. REMONTEES MECANIQUES

Monsieur le Maire indique que 45.082,32 euros ont été reversés fin 2022 par les stations de ski.

REDEVANCE REMONTEES MECANIQUES

SAISON HIVER	ANNEE DE VERSEMENT	Mont Dore	Pavin Sancy	Total
2021/2022	31/12/2022	8 266,32	36 816,00	45 082,32
2020/2021	31/12/2021	0,00	5 382,00	5 382,00
2019/2020	31/12/2020	2 637,65	22 514,00	25 151,65
2018/2019	31/12/2019	12 243,60	28 334,00	40 577,60
2017/2018	31/12/2018	11 804,30	29 166,00	40 970,30
2016/2017	31/12/2017	6 727,61	23 468,00	30 195,61
2015/2016	31/12/2016	7 613,97	23 242,00	30 855,97
2014/2015	31/12/2015	9 135,86	26 532,00	35 667,86
2013/2014	31/12/2014	10 175,67	29 119,00	39 294,67
2012/2013	31/12/2013	11 506,02	31 636,00	43 142,02
2011/2012	31/12/2012	9 041,82	26 470,00	35 511,82
2010/2011	31/12/2011	10 519,98	22 615,00	33 134,98
		99 672,80	305 294,00	404 966,80

D. FAMILLE ROYER

Monsieur Daniel VAUZEILLES explique que suite à l'incendie de leur maison M et Mme ROYER souhaitent installer un mobil home à proximité de leur maison. Il serait plus pratique pour eux de raccorder ce mobil home à l'assainissement.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité des présents de raccorder le mobil home.

E. DEVIS FAUCHAGE AUTOUR DU LAC

Un devis a été demandé à l'entreprise LEOTY et à l'entreprise ADT pour le fauchage autour du Lac. D'autres devis vont être demandés.

F. CONTENEURS A VERRE

Madame Amélie PANCRACIO amène une précision quant aux conteneurs à verre : à Monneau et à Bressouille il est prévu d'en installer (SICTOM). Pour les conteneurs professionnels classiques, il appartient à l'entreprise d'en faire la demande en Mairie. La demande est ensuite adressée au SICTOM.

Sinon, pour le déploiement des conteneurs, il concerne pour l'instant les hameaux qui n'en ont pas.

Monsieur le Maire rappelle qu'il est nécessaire de prendre une décision sur l'emplacement des conteneurs dans le Bourg. Il faudra ensuite communiquer auprès des administrés à ce sujet.

21h30, la séance est levée.